

Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

**DELEGATION AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE
LA COMMUNE**

DELEGATION DE SIGNATURE

042/DG /2024

Le Maire de la Ville de RIXHEIM,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-19 et L. 2122-30

A R R E T E :

ARTICLE 1

Délégation de signature est donnée à **M. Arnaud BAÏLEN**, responsable du service sécurité de la ville de RIXHEIM, pour les attributions suivantes :

- Bons de commande inférieurs à 750 € dans les matières relevant de la compétence du service (Sécurité incendie, sécurité anti-intrusion, Réserve Communale de Sécurité Civile, Plan Communal de Sauvegarde) ;

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

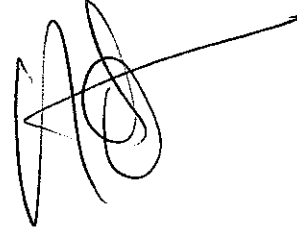
ARTICLE 3 :

Madame le Maire de la Ville de RIXHEIM, est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- ⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse
- ⇒ Monsieur Arnaud BAÏLEN
- ⇒ Dossier personnel
- ⇒ Recueil des actes administratifs
- ⇒ Affichage.

Fait à RIXHEIM, le 30 janvier 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Notifié à l'intéressé le : 02/02/2024
Signature :

